



travaux sans autorisation/parcelle non reconnue

Par **dadou006**, le **03/07/2012** à **02:47**

Bonsoir,

je me permets de poster un message pour avoir des réponses à mes problèmes!

j'ai acheté un appartement dans une maison (2 lots) devenue copropriété au moment de mon achat, tout comme le 2e copropriétaire.

Nous avons découvert plusieurs vices cachés, comme l'électricité à séparer, ainsi que le gaz etc alors qu'on nous avait confirmé que l'achat ne prévoyait pas ce genre de travaux...

Voilà que le copropriétaire a entamé de gros travaux d'emmenagement dans son appartement (qui se situe au dessus du notre), sans notre consentement (réaménagement total de la superficie, murs cassés etc), de plus sans nous dire réellement ce qu'il allait faire, il nous a demandé de lui laisser l'accès à notre plafond pour qu'il puisse mettre les conduits de gaz, sauf qu'il n'avait pas stipulé que ces conduits passeraient chez moi...ce qui me gêne complètement!

autre chose aussi, il a fait construire une fenêtre donnant accès à l'exterieur sans notre autorisation non plus mais il a forcément du avoir l'autorisation à la mairie...

_alors j'aimerais savoir les recours possibles?

-savoir aussi à qui s'adresser pour séparer les parcelles (en regardant sur le site du cadastre, sur la feuille est noté que deux parcelles: la maison et le jardin, alors que normalement il aurait du y avoir 4 parcelles, non?, pourquoi a t il eu l'autorisation sans notre accord préalable?

dans ce cas là nous devons payer qu'une taxe foncière?or j'aimerais que chacun paye sa taxe séparément!

merci beaucoup pour vos lumières!!!